



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.34/Add.1  
22 février 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission des entreprises, de la facilitation  
du commerce et du développement  
Onzième session  
Genève, 19-23 février 2007  
Point 9 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE  
LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 19 au 23 février 2007

Rapporteur: M<sup>me</sup> Asako Sato (Japon)

**RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES  
POUR LE COMMERCE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

(Point 8 de l'ordre du jour)

*Résumé du Président*

1. La Commission a examiné la question du renforcement des connaissances pour le commerce sur la base des résultats de la Réunion spéciale d'experts sur le renforcement des compétences dans les pays en développement: formation, création de réseaux et TIC, tenue en novembre 2006. Elle était saisie du document d'information (TD/B/COM.3/AHM.1/2) et du rapport (TD/B/COM.3/AHM.1/3) de cette réunion.
2. Beaucoup de pays en développement ont des difficultés à s'intégrer dans le commerce international en raison d'un manque de connaissances et de compétences de leurs ressources humaines et des faiblesses de leurs établissements de formation et de recherche. La nécessité d'une assistance technique liée au commerce et d'un renforcement des capacités dans les pays en développement a été largement reconnue, notamment dans la Déclaration de Doha sur le développement et le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, ainsi que par le Groupe de travail sur l'aide pour le commerce. La CNUCED en a aussi reconnu l'importance à travers ses activités en matière d'assistance technique, de recherche et de formation de consensus intergouvernemental dans le domaine des connaissances et des compétences pour le développement.
3. Le renforcement des capacités doit être axé sur le renforcement des institutions locales, de façon à promouvoir l'autonomie et la viabilité à long terme de la formation des ressources humaines et de la recherche. En outre, l'investissement dans le renforcement des connaissances doit être un élément permanent des budgets et des priorités stratégiques des pays en développement. Il est important que les pays investissent dans une capacité locale de recherche, car les résultats de la recherche au niveau local peuvent alimenter l'élaboration des politiques et des positions des pays en développement dans les négociations commerciales – et y être intégrés. L'Institut virtuel de la CNUCED encourage les relations entre gouvernements et milieux universitaires dans les pays en développement afin de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur la réalité et l'expérience.

4. Les TIC et les réseaux peuvent soutenir le renforcement des capacités liées au commerce des individus et des institutions, en offrant de nouveaux modes de collaboration et d'accès à l'information. Le perfectionnement des connaissances et des compétences est multidisciplinaire et nécessite donc le soutien de toutes les divisions de la CNUCED, ainsi qu'une coopération interinstitutions.

5. En présentant le rapport de la Réunion spéciale d'experts sur le renforcement des compétences dans les pays en développement, le Président de cette réunion a souligné que le renforcement des capacités liées au commerce était un élément fondamental de la compétitivité des pays et de l'efficacité des gouvernements. Les experts avaient estimé que la position unique de la CNUCED en matière de commerce et de développement ne pouvait qu'accroître la valeur de ses activités de renforcement des capacités liées au commerce. Cela devrait continuer d'être illustré dans l'appui de la CNUCED aux programmes de formation et de recherche, ainsi que dans l'exécution des activités de formation et les services consultatifs de l'institution. Les pays en développement n'avaient pas toujours connaissance des activités de la CNUCED, en particulier du fait que l'institution ne possédait pas de bureaux sur le terrain, alors que des activités de renforcement des capacités telles que l'assistance technique pouvaient être un moyen utile de diffuser les travaux de la CNUCED.

6. L'organisation devait poursuivre ses travaux d'analyse sur le renforcement des connaissances et des compétences dans les pays en développement, en analysant l'expérience des pays et en étudiant, par exemple, les relations entre recherche et élaboration des politiques. Dans le domaine de la formation de consensus, des réunions de suivi devraient être organisées, et leurs conclusions examinées par le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Le secrétariat devrait également continuer de fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités liées au commerce, en particulier par le biais de l'Institut virtuel, du programme TRAINFORTRADE et des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux. La CNUCED pouvait également contribuer à un futur forum créé dans le contexte de l'initiative de l'Aide pour le commerce.

7. La coopération technique et le renforcement des capacités étaient de plus en plus importants pour les pays en développement et indispensables à la tenue de leurs engagements multilatéraux. Les pays devaient procéder à des ajustements de leur offre pour tirer parti de la

libéralisation et éviter la marginalisation économique. La CNUCED était l'une des rares organisations qui encourageaient activement la participation des pays en développement, et des programmes d'assistance technique tels que l'Institut virtuel de la CNUCED renforçaient les liens entre la CNUCED et les pays en développement et aidaient ces pays à répondre à leurs besoins en matière de recherche.

8. Quelques représentants ont dit que les donateurs devaient continuer d'appuyer la CNUCED dans ces travaux, car le renforcement des capacités dans le domaine des connaissances et des compétences pour le commerce était un processus à long terme, et ils ont proposé que cette question du renforcement des capacités liées au commerce devienne un point permanent de l'ordre du jour de la Commission.

### **APPLICATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERTÉES DE LA COMMISSION**

(Point 6 de l'ordre du jour)

#### *Résumé du Président*

9. Le secrétariat a présenté son «Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées adoptées par la Commission à sa dixième session» (TD/B/COM.3/78).

10. Le Service des investissements et de la compétitivité des entreprises de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a informé la Commission qu'il avait poursuivi son travail d'analyse sur la compétitivité des entreprises par le biais de sa Réunion d'experts tenue en novembre 2006 sur les meilleures pratiques et les options concernant la promotion de relations entre PME et STN et de sa contribution à la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives tenue en septembre 2006. Il avait également conduit plusieurs études de cas dans des pays en développement sur l'internationalisation des entreprises au moyen de l'investissement direct à l'étranger et collaboré avec la GTZ à des études dans les pays sur les pratiques les mieux à même de promouvoir l'établissement de relations interentreprises dans une perspective politique. Il avait également fourni des services consultatifs aux gouvernements de pays d'Asie, notamment dans le cadre de réunions régionales de

l'ANASE et de séminaires sur l'investissement direct à l'étranger et la régionalisation des entreprises.

11. Le Service avait élaboré des principes directeurs sur le renforcement des capacités et la facilitation de la croissance des PME dans les pays en développement et les économies en transition grâce aux relations interentreprises. Une publication intitulée «Deepening development through business linkages» analysait trois éléments critiques pour le développement du secteur privé et la définition d'une stratégie de relations interentreprises: un environnement commercial propice, l'accès au financement et l'établissement de partenariats public-privé. Enfin, le Service avait exécuté, en collaboration avec l'OCDE et grâce à un financement du Réseau universitaire international de Genève, un projet de recherche sur les moyens d'accroître la participation des PME aux chaînes de valeur mondiales.

12. Dans le cadre de son programme EMPRETEC, le Service avait continué de fournir une assistance technique et de contribuer au renforcement des capacités en vue de la création d'un environnement favorable aux PME. Il avait renforcé le programme EMPRETEC en Amérique latine et en Afrique anglophone et francophone (avec le Forum africain EMPRETEC) tout en lançant de nouveaux programmes de relations interentreprises dans trois pays et en préparant des propositions de projets pour l'expansion du programme EMPRETEC en Asie du Sud et du Sud-Est. Des activités de formation croisée et d'assistance mutuelle entre les programmes EMPRETEC contribuaient à promouvoir la coopération Sud-Sud. Enfin, le Service avait produit un coffret pédagogique sur les relations interentreprises.

13. Le Service de la logistique commerciale de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale a indiqué qu'il avait continué de suivre et d'analyser la situation des transports internationaux et de la facilitation du commerce et ses incidences pour les pays en développement. Dans son *Étude sur les transports maritimes 2006* et son bulletin trimestriel «Transport Newsletters», il avait centré son attention sur la situation particulière des pays en développement sans littoral et de transit et des pays les moins avancés. Il avait également établi un guide du cadre juridique international qui régit le transport de marchandises par voie aérienne. Dans le cadre d'une réunion d'experts tenue en octobre 2006, le Service avait contribué à l'étude de la question nouvelle du rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports.

14. Le Service de la logistique commerciale avait poursuivi ses travaux sur les normes internationales par une étude des incidences économiques, pour les pays en développement, des amendements à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS), une évaluation comparative des ports, une modélisation des transactions commerciales et la production d'un document technique (un CD-ROM) sur les conventions douanières et de transit qui influent sur le transport multimodal.

15. Par le biais des activités du Fonds d'affectation spéciale financé par l'Espagne et la Suède, le Service avait continué d'aider les pays en développement à prendre part aux processus de négociation en cours sur la facilitation du commerce, les transports et la logistique. Il avait organisé 10 ateliers régionaux et 2 tables rondes à l'intention des délégations à Genève, participé à plusieurs autres activités nationales et régionales en rapport avec la question et établi une série de notes techniques sur des mesures spécifiques de facilitation du commerce figurant dans diverses propositions relatives aux articles V, VIII et X du GATT. Le Service avait poursuivi ses travaux à l'appui de la création de groupes de facilitation, de l'évaluation des besoins et des priorités des pays en développement en matière de facilitation du commerce, de l'élaboration de programmes de facilitation du commerce et des opérations internationales de transport multimodal. Une assistance technique avait également continué d'être fournie dans le cadre du programme de systèmes informatiques de traitement des données douanières (SYDONIA), au titre duquel avaient été lancés plusieurs nouveaux projets, y compris dans des PMA et des centres régionaux (en Amérique centrale et dans les Caraïbes et en Afrique orientale, australe et occidentale). Le secrétariat a souligné qu'il poursuivait une coopération fructueuse avec d'autres organisations dans les domaines des transports internationaux et de la facilitation du commerce (CNUDCI, Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce, CEE et Banque mondiale).

16. Enfin, le Service des TIC et du commerce électronique de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale a rendu compte de ses activités de développement et de ses recherches et analyses opérationnelles sur les incidences, pour le développement économique, des différents aspects des TIC et du commerce électronique. À l'issue de ces travaux de recherche et d'analyse, il avait établi le *Rapport 2006 sur l'économie de l'information*, qui contenait des informations récentes sur l'utilisation des TIC dans les pays

en développement et passait notamment en revue les incidences des TIC sur l'emploi. Ce rapport proposait aussi pour la première fois un cadre type d'examen de la politique des TIC dans les pays en développement afin que les pouvoirs publics puissent évaluer les progrès et l'efficacité des TIC utilisées aux fins des politiques de développement. Le rapport faisait également état de la Convention récemment adoptée par les Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux afin d'aider les pays en développement à se doter d'un cadre juridique pour les transactions électroniques.

17. Le Service avait également commencé à exécuter son projet, financé par le Compte pour le développement, sur le renforcement des capacités pour la mesure des technologies de l'information et de la communication, le but étant de donner aux pays en développement la capacité d'établir des statistiques officielles plus nombreuses et de meilleure qualité sur les TIC aux fins de l'élaboration de politiques dans ce domaine. Un manuel de formation pour la collecte de statistiques relatives à l'utilisation des TIC pour les opérations commerciales et le cours correspondant étaient en préparation, de même qu'une base de données sur les indicateurs du commerce électronique dans les pays en développement. Le Service avait également conduit plusieurs missions consultatives sur la mesure des TIC et assuré une formation sur place aux échelons national et régional. Ces travaux étaient exécutés en grande partie dans le cadre du partenariat de la CNUCED XI pour la mesure de la contribution des TIC au développement.

18. Le Service des TIC et du commerce électronique veillait également à ce que la CNUCED serve de lieu de discussions internationales et d'échanges d'expériences sur les TIC et le commerce électronique et leurs incidences économiques. Le Service avait aussi établi un module intitulé «L'économie de l'information: questions de politique générale» à l'occasion de cours sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale et fourni aux gouvernements de plusieurs pays en développement des services consultatifs et une formation sur les aspects juridiques du commerce électronique. Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du SMSI, la CNUCED avait organisé la première réunion de facilitation sur les orientations à fixer en matière de commerce et d'emploi électroniques (mai 2006). Toujours en liaison avec le SMSI, elle avait organisé, avec l'OIT et l'OCDE, une réunion d'experts sur l'utilisation des TIC aux fins de la croissance et du développement (décembre 2006).

19. Enfin, sur la question des logiciels libres, le Service des TIC et du commerce électronique avait organisé avec l'UNITAR (août 2006) un séminaire traitant du rôle des logiciels libres dans le développement économique et social et de leur utilisation au sein du Système des Nations Unies. D'autres travaux avaient été consacrés aux logiciels libres dans le cadre de partenariats avec des entités publiques et privées menant des programmes de renforcement des capacités par le biais d'activités de formation et de sensibilisation à l'utilisation des logiciels libres.

## **AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES**

(Point 3 de l'ordre du jour)

### *Résumé du Président*

20. «L'amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives»: ce thème est au centre des préoccupations depuis la onzième session de la Conférence à São Paulo. À sa onzième session aussi, la Commission s'est intéressée surtout aux moyens de renforcer la compétitivité des PME par leur participation à des chaînes de valeur mondiales et de tirer les leçons de l'expérience des pays d'Amérique latine. En 2006, la Commission avait examiné longuement le contexte asiatique et en 2008, à la veille de la douzième session de la Conférence, elle pourrait consacrer ses délibérations essentiellement à des questions concernant les entreprises en Afrique.

21. Les services consultatifs et l'assistance technique de la CNUCED ont montré que l'organisation de la production à l'échelle mondiale a multiplié pour les PME les chances de prendre pied sur les marchés internationaux mais aussi les difficultés qu'elles rencontrent, et qu'elle a ouvert de nouvelles possibilités à l'entrepreneuriat. En particulier, le défi à relever pour toutes les entreprises qui participent à des chaînes de valeur mondiales consiste notamment à créer des avantages compétitifs et à perfectionner en permanence leurs compétences et leur technologie afin de répondre aux normes et aux exigences mondiales de qualité. Dès lors que ces normes sont remplies, la participation à des chaînes de valeur mondiales pourrait permettre aux PME de passer à des activités à plus forte valeur ajoutée, ainsi que de diversifier et de développer leurs affaires.



22. En Amérique latine, le processus d'intégration régionale a progressé avec le Mercosur, la Communauté andine et l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), on a enregistré cinq années consécutives de croissance économique, de création d'emplois et de stabilité macroéconomique. Toutefois, les statistiques montrent que l'ensemble du continent doit devenir encore plus compétitif, particulièrement en ce qui concerne l'innovation, les institutions et l'infrastructure. Les exportations ne sont pas assez diversifiées et sont limitées essentiellement aux ressources naturelles.

23. Les experts se sont accordés à reconnaître qu'il importe, pour les pays en développement, de mettre en œuvre des programmes de compétitivité portant sur tous les facteurs de production, d'améliorer l'environnement commercial en éliminant les obstacles liés tant à l'infrastructure physique (routes, ports, aéroports, eau et électricité) qu'à l'infrastructure immatérielle (action des pouvoirs publics, procédures et institutions), et de promouvoir le développement des ressources humaines et l'éducation. Les participants ont insisté sur la nécessité et l'importance de la coopération bilatérale et internationale, y compris celle de la CNUCED. On a relevé par exemple que la Société andine de développement (SAD) avait mis en œuvre en Colombie, au Venezuela, au Pérou, en Bolivie et en Équateur des programmes visant à diversifier les exportations et à majorer leur valeur ajoutée. Les principaux piliers du programme sont l'information commerciale, la certification de qualité, la logistique et la diversification des produits. En outre, la SAD est très attachée au développement des groupements d'entreprises; elle s'attache en particulier à promouvoir une dynamique d'apprentissage, d'innovation et de travail en réseau dans les groupements existants dotés d'un fort potentiel de croissance, tels que les secteurs de la crevette en Équateur, des pièces détachées pour automobiles en Colombie et du logiciel informatique au Venezuela. Le Secrétariat général ibéro-américain, établi à Madrid, a mis en place un programme de productivité des PME et de responsabilité sociale de l'entreprise. Le programme a pour objet d'identifier, de reproduire et de développer des initiatives en matière de responsabilité sociale qui ont une incidence sur la productivité des PME et sur leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

24. On a indiqué qu'il était possible de définir quatre volets dans l'amélioration des chaînes de valeur mondiales. L'amélioration des procédés est déclenchée et souvent appuyée par les entreprises de pointe, le plus souvent en vue d'adopter les normes de l'ISO ou de bonnes pratiques de fabrication. On a cité l'exemple de BASF au Brésil, qui avait choisi un certain

nombre de fournisseurs stratégiques et les avait aidés à se moderniser afin de répondre à ses exigences en matière de sécurité, de santé et d'environnement et d'avoir une meilleure maîtrise des produits dangereux. L'amélioration des produits consiste notamment à fabriquer des articles nouveaux ou plus compétitifs, comme dans le cas de Royal Philips Electronics, qui a stimulé les capacités de son réseau de fournisseurs en faisant du principe de la viabilité écologique une partie intégrante de l'ensemble de son système commercial. L'amélioration fonctionnelle augmente la valeur ajoutée d'une entreprise en modifiant la nature de l'activité exercée (par exemple, en passant de la fabrication à la conception, ou du montage à la fabrication). Enfin, l'amélioration de la chaîne ouvre aux fournisseurs qui ont acquis de nouvelles compétences et de nouvelles aptitudes la possibilité de s'introduire dans une nouvelle chaîne de valeur (par exemple, Hero Cycles Limited, fabricant de bicyclettes Ludhiana en Inde, s'est lancé dans la fabrication de motocyclettes après avoir fondé une coentreprise avec Honda Motors du Japon).

25. Les données concernant différents continents montrent que l'amélioration de la chaîne de valeur sous ses différentes formes n'est ni facile, ni automatique. La participation des PME des pays en développement aux chaînes de valeur mondiales est freinée par l'insuffisance des ressources qui leur permettraient de financer convenablement la R-D, la formation du personnel et le respect des obligations rigoureuses imposées par les normes mondiales de qualité.

L'insuffisance du capital d'exploitation est aussi un obstacle à la participation des PME aux chaînes de valeur mondiales, de même que leur manque de confiance en elles-mêmes concernant l'aptitude à satisfaire des exigences beaucoup plus rigoureuses concernant tant la quantité et la qualité des produits que les obstacles non tarifaires. Dans l'ensemble, on s'est accordé à reconnaître que les PME des pays en développement souffraient souvent, entre autres choses, d'un déficit d'information et de capacité d'offre, d'où la nécessité de mettre en place des politiques novatrices propres à favoriser la modernisation des entreprises locales.

Les participants ont recommandé que l'on incorpore dans l'initiative de l'Aide pour le commerce la dimension de l'entreprise, c'est-à-dire des mesures visant à étoffer la capacité de production, à mobiliser l'esprit d'entreprise et à promouvoir le transfert de technologie aux pays en développement. L'action des pouvoirs publics sous forme d'une stratégie visant à attirer l'IED est importante aussi; de nombreux exemples, comme celui de la société Intel au Costa Rica, montrent qu'il peut être déterminant de bien cibler les investisseurs afin d'attirer les entreprises de premier plan d'une chaîne de valeur mondiale.

26. À ce sujet, on a indiqué que la CNUCED avait entrepris récemment avec l'OCDE, l'Université de Fribourg et l'Université de Genève, un projet de recherche portant sur les principaux obstacles à la participation des PME aux chaînes de valeur mondiales et sur les avantages que cette participation pourrait leur apporter, en vue d'élaborer une série de recommandations à inscrire dans une déclaration finale intitulée «Renforcement du rôle des PME dans les chaînes de valeur mondiales». Les gouvernements des pays membres de l'OCDE devraient souscrire à cette déclaration à Tokyo en juin 2007; celle-ci serait diffusée par la CNUCED à la future réunion intergouvernementale relative au point 3 de l'ordre du jour de la Commission, accompagnée des résultats d'études de cas sur les pays en développement. Des résultats préliminaires montrent que le regroupement de PME dans des parcs d'activités spécialisés est un moyen efficace de faciliter le perfectionnement des compétences et l'établissement de relations à long terme avec la clientèle.

27. Plusieurs participants ont souligné que la méthode des groupements d'entreprises, qui était fondée sur l'amélioration des compétences spécialisées dans une zone spécialisée, s'était révélée un outil puissant pour intégrer les entreprises locales dans les chaînes de valeur mondiales. Ainsi, en Inde, plusieurs villes étaient devenues célèbres pour la fabrication de différents produits, et l'on estimait que 350 groupements environ fournissaient quelque 60 % des exportations indiennes d'articles manufacturés. Une chaîne d'approvisionnement compétitive avait pu se créer dans ces groupements grâce à la présence de matières premières, de compétences techniques et de circuits de commercialisation. La formation des groupements pouvait être stimulée aussi par des encouragements des pouvoirs publics, une formation professionnelle subventionnée, des marchés publics et un bon réseau de transport. Par exemple, la naissance du groupement d'entreprises automobiles en Thaïlande était fondée sur la création d'un réseau de sous-traitants dans les pays voisins, ce qui avait permis aux fournisseurs et aux entreprises de montage locaux de passer à l'échelon supérieur.

28. Les experts sont convenus qu'il devenait de plus en plus important d'étudier les effets dynamiques de l'internationalisation des entreprises et de l'intégration régionale sur la coopération Sud-Sud et sur la création de nouveaux débouchés pour les PME des pays en développement. À ce sujet, on a relevé qu'en 2006 la CNUCED avait étendu à 10 pays d'Asie ses services consultatifs sur l'internationalisation des entreprises, en participant à différentes réunions régionales organisées dans le cadre de l'ANASE. Elle avait aussi dispensé des services

consultatifs et une assistance technique concernant l'entrepreneuriat et le développement des PMA par l'intermédiaire du programme EMPRETEC, grâce à un réseau de près de 30 centres implantés dans des pays en développement ou en transition. Dans le domaine des liaisons interentreprises, la CNUCED avait fourni une assistance technique au Brésil, à l'Ouganda et au Viet Nam, et elle était en train de faire de même pour d'autres pays d'Afrique et pour l'Argentine. En particulier, on a souligné que, d'après une étude préliminaire réalisée en 2006 par la CNUCED et la Banco de la Nación Argentina, les fournisseurs locaux argentins se développaient rapidement, grâce à l'essor de la demande nationale. On a relevé l'utilité du programme commun CNUCED-Banco de la Nación de relations interentreprises, ainsi que l'intérêt déjà exprimé par plusieurs STN (par exemple Toyota, Quickfood et Fiat) pour ce programme.

29. Le Président de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives, qui s'est tenue du 4 au 6 septembre 2006, a présenté les principales conclusions de ses travaux concernant le rôle des entreprises dans le développement des capacités productives. Le rapport intégral de la Réunion est reproduit sous la cote TD/B/COM.2/EM.19/3. Les réformes en cours dans les pays en développement dans le cadre de la libéralisation n'ont pas toujours donné les résultats escomptés en termes d'intégration réussie dans l'économie mondiale, de croissance et de développement social. Surmonter les difficultés qui font obstacle à une bonne intégration exige un renforcement généralisé des capacités à l'échelle nationale, avec l'aide des partenaires de développement. Le rapport note que les contraintes de l'offre gênent les pays en développement pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. De bonnes relations interentreprises pourraient être un moyen de renforcer le secteur des entreprises et la croissance des PME. Il est nécessaire de définir des aides et des mécanismes institutionnels propres à promouvoir des relations mutuellement avantageuses et durables. Les participants ont reconnu le rôle de l'assurance dans le développement et dans la croissance des entreprises. La CNUCED a présenté cinq programmes d'assistance technique à l'Afrique dans le domaine de l'assurance. Les partenaires de développement ont été invités instamment à envisager d'apporter leur aide dans ces cinq activités de renforcement de la capacité d'assurance en Afrique.

30. Il a été suggéré que la CNUCED aide les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités productives:

a) En s'attachant à renforcer le programme EMPRETEC et à l'étendre à d'autres pays en développement, y compris à des pays en transition, et en faisant en sorte que les partenaires de développement soient invités à fournir une aide appropriée;

b) En faisant mieux comprendre les conditions dans lesquelles on pourrait tirer le meilleur parti des investissements à l'étranger des pays en développement, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et de réduire au minimum les facteurs de risque;

c) En participant activement à la formulation et à la mise en œuvre de l'initiative de l'Aide pour le commerce, dans la mesure où elle concerne le développement des entreprises.

31. Le rapport de la Réunion d'experts sur les meilleures pratiques et les options concernant la promotion de relations entre PME et STN (TD/B/COM.3/EM.28/3), qui s'est tenue du 6 au 8 novembre 2006, a été présenté par le Président de la réunion. Celui-ci a indiqué qu'en matière de soutien au programme concernant les relations interentreprises à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, il fallait tenir compte d'un certain nombre de facteurs:

a) Il est nécessaire d'instaurer une plus grande cohérence entre les services consultatifs et la mise en œuvre des conseils, afin de susciter un environnement propice au développement des entreprises et à la croissance des PME;

b) L'initiative de l'Aide pour le commerce devrait englober l'élément investissements qui comprend les politiques encourageant le transfert de technologie, le développement des entreprises et la consolidation des chaînes de production;

c) La CNUCED et les pays donateurs partenaires peuvent contribuer de façon décisive aux programmes d'assistance technique en matière de relations interentreprises, notamment par des activités visant à renforcer le programme EMPRETEC et à l'étendre à d'autres pays en développement ou en transition.

32. Les mesures proposées pour soutenir des programmes efficaces d'établissement de relations entre les PME et les STN sont les suivantes:

a) Des mesures effectives devraient être prises pour attirer et faciliter l'IED et développer les entreprises;

- b) Une cartographie sectorielle de la chaîne de valeur est nécessaire pour faciliter les relations interentreprises. Les synergies avec les initiatives de groupements d'entreprises pourraient aussi renforcer l'efficacité des programmes de promotion de ces relations;
- c) Les programmes de relations interentreprises devraient être conçus de manière à s'inscrire dans un processus dynamique visant des produits et des services à plus forte valeur ajoutée. Ils pourraient être des tremplins pour l'internationalisation des PME;
- d) Les programmes de relations interentreprises devraient chercher à répondre aux besoins financiers des PME qui doivent se moderniser pour satisfaire aux exigences techniques et de qualité des acheteurs;
- e) Les relations interentreprises ne devraient pas concerner seulement les STN et les PME, mais s'établir aussi entre les entreprises locales;
- f) Les programmes de relations interentreprises doivent être étendus de manière à éviter que les coûts et avantages ne soient inégalement répartis;
- g) Il conviendrait de renforcer les partenariats secteur public-secteur privé.

33. Les institutions internationales et les pays donateurs partenaires contribuent beaucoup au renforcement des capacités productives, lequel est un élément important de l'initiative de l'Aide pour le commerce. Ainsi, le Programme consolidé du Centre du commerce international (CCI) aide au renforcement des capacités des pays en développement et à l'amélioration de la compétitivité des PME à l'exportation. Il comprend des activités visant à renforcer la capacité d'offre et à aider les PME à s'intégrer dans des chaînes de valeur mondiales. Le CCI collabore étroitement avec la CNUCED par le biais d'initiatives interorganismes comme le Cadre intégré, des projets communs et des activités au niveau des programmes, notamment dans le cadre de l'EMPRETEC et des programmes de relations interentreprises. Le représentant de l'OCDE a présenté une étude sur le renforcement des capacités productives dans le secteur agricole de cinq pays d'Afrique, étude qui porte sur le rôle des donateurs partenaires et sur celui du secteur privé. Le représentant du Comité d'aide au développement de l'OCDE a expliqué la manière dont de nouveaux indicateurs avaient été élaborés pour mesurer l'incidence des programmes d'assistance technique liée au commerce.

-----